

03 fév 2023 -16:43

Appartient à Conseil des ministres du 3 février 2023

Élargissement de la législation en matière d'utilisation de l'ADN

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant sur l'élargissement de la législation relative à l'utilisation de l'ADN.

L'avant-projet de loi concerne les mesures suivantes :

- l'extension de l'échange international automatique de profils ADN avec les bases de données ADN internationales, notamment pour l'identification de personnes décédées inconnues et la recherche de personnes disparues
- la recherche familiale et l'établissement, l'enregistrement et la comparaison des profils génétiques
- l'établissement systématique de profils génétiques des traces découvertes, des suspects et des condamnées dans le cadre des dossiers d'agression sexuelle
- une prolongation de la période de conservation de l'échantillon de référence et des échantillons contenant de l'ADN qui en proviennent
- des modifications à la législation ADN à la suite des modifications apportées au Code pénal en matière de droit pénal sexuel

L'avant-projet est transmis pour avis entre autres au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be